



Le Saint-Siège

**MESSAGE DU PAPE JEAN-PAUL II
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES
À L'OCCASION DE LA III SESSION EXTRAORDINAIRE
CONSACRÉE AU DÉSARMEMENT***

*À l'Assemblée Générale des Nations Unies
réunie en Troisième Session extraordinaire
consacrée au désarmement*

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Représentants des États membres,

1. LA TROISIÈME SESSION extraordinaire de l'Assemblée Générale consacrée au désarmement, à laquelle j'ai l'honneur d'adresser ce message, se réunit à un moment où plusieurs indices de la vie internationale laissent espérer une conclusion positive des efforts entrepris pour progresser, grâce à un désarmement effectif, dans la voie de la coopération et de la paix.

La communauté internationale semble à juste titre hésiter aujourd'hui entre l'inquiétude devant des conflits locaux qui s'enlissent et l'espoir que suscite notamment la détermination des deux grandes puissances de l'hémisphère Nord d'aboutir à de nouveaux accords de désarmement.

Mais le projet de désarmement n'atteindrait pas son but si l'aspiration à la paix n'était partagée par toutes les Nations et si celles-ci ne désiraient pas s'engager toutes dans un processus commun de réduction des tensions et des menaces de guerre. Or la paix requiert, de par sa nature même, un approfondissement des valeurs éthiques qui donnent cohésion aux rapports entre les peuples et entre les États. Pour que la paix devienne réalité, il importe que l'humanité fasse appel à ses ressources spirituelles les plus profondes et les plus universelles.

L'invitation de votre estimé Secrétaire Général à m'adresser à votre Assemblée, qui renouvelle

celles faites à mon prédécesseur Paul VI en 1978 et à moi-même en 1982, montre d'ailleurs l'importance que vous attachez à ces aspects, par rapport auxquels le Saint-Siège a un titre universellement reconnu pour faire entendre sa voix.

Il est naturel qu'un sujet aussi intimement lié à la cause de la paix comme le désarmement ait depuis toujours retenu l'attention du Saint-Siège. Les principes moraux que l'Église puise dans l'Évangile et qui ont leur racine dans la conscience de tous les hommes, sont valables, à ses yeux, pour toutes les communautés humaines et dans toutes les circonstances. La paix est un bien auquel tout être humain aspire, quels que soient ses racines culturelles ou les systèmes sociaux auxquels il appartient.

2. Le désarmement n'est pas une fin en soi. La fin, c'est la paix, dont l'un des facteurs essentiels est la sécurité. Or, l'évolution des rapports internationaux fait apparaître aujourd'hui le désarmement comme une condition essentielle, sinon la première, de la sécurité, puisqu'il ouvre la voie, par un phénomène de synergie, à l'éclosion des autres facteurs de stabilité et de paix. En effet, il ne devrait échapper à personne que le type de sécurité sur lequel repose depuis plusieurs décennies notre planète – celui de l'équilibre de la terreur par la dissuasion nucléaire – est une sécurité à trop hauts risques. Cette prise de conscience doit pousser les Nations à aborder d'urgence une phase nouvelle de leurs rapports, celle même à laquelle vous travaillez en vue d'éliminer définitivement le spectre d'une guerre nucléaire et de tout conflit armé.

L'élimination progressive, équilibrée et contrôlée des armes de destruction de masse et la stabilisation des systèmes de défense des différents pays au niveau le plus bas possible de l'armement, est un objectif sur lequel le consensus nécessaire devrait être obtenu, comme un premier pas vers l'accroissement de la sécurité.

3. La deuxième Session extraordinaire consacrée au désarmement n'avait pu aboutir aux résultats escomptés, en grande partie, semble-t-il, à cause des tensions qui existaient alors dans les relations Est-Ouest. L'amélioration de ces mêmes relations à laquelle nous assistons ne peut que retentir d'une manière favorable sur les efforts de la communauté internationale tout entière. La signature du Traité de Washington en décembre dernier est à saluer comme une grande nouveauté, surtout parce que les Parties elles-mêmes ont déclaré – comme le confirme leur présent rencontre au sommet à Moscou – qu'il n'était qu'un commencement, et non un point d'arrivée sur la route du désarmement effectif.

Si les négociations entre les deux super-puissances laissent espérer, à brève échéance, la conclusion de nouveaux accords de désarmement, ces succès ne font pas oublier l'importance d'une approche multilatérale complémentaire de la question du désarmement: au contraire, ils ne font que la souligner. Cette approche a le mérite d'intensifier les efforts en vue du désarmement dans une triple voie permettant:

- d'examiner tous les aspects interdépendants du désarmement, non seulement nucléaire, mais aussi chimique et conventionnel;
- d'engager toutes les Nations à prendre leurs responsabilités dans l'élaboration et l'application des mesures de désarmement;
- de renforcer le consensus autour des principes éthiques à observer et des priorités à donner à une action internationale concrète.

Bien qu'il ne soit pas plus facile à gérer que la négociation bilatérale, le dialogue multilatéral et global permet seul de faire apparaître l'enjeu du désarmement dans toute sa complexité. Très vite, il deviendra évident que, si le processus de désarmement a pour fin la sécurité et la paix, il ne peut ignorer les causes profondes qui conditionnent la paix.

L'effort de désarmement ne peut donc concerner seulement quelques pays ni se concentrer sur un seul type d'armement. Il doit viser à faire disparaître toutes les menaces qui pèsent sur la sécurité et sur la paix, au plan régional comme au plan mondial.

4. Un plan de désarmement global doit être adopté sans restrictions, avec la volonté de passer, à tout le moins, d'une situation dangereuse de surarmement offensif à une situation d'équilibre des armements défensifs au niveau le plus bas compatible avec la sécurité commune.

a) La première décision qui s'impose est évidemment l'arrêt de la course aux armements. Cette exigence concerne aussi bien les producteurs que les acheteurs d'armes. Certes, aussi longtemps que les différents pays seront obligés de se doter de moyens de défense adéquats pour dissuader ou repousser une agression éventuelle, il sera inévitable qu'il les modernise ou les renouvelle. Mais au-delà de ce seuil, tout accroissement ou perfectionnement des armements hypothéquerait la possibilité même d'arriver au but souhaité, et doit donc être décidément évité.

b) Il s'agit plutôt de procéder à la réduction équilibrée ou à l'élimination des armes existantes. C'est ce que les deux super-puissances ont déclaré vouloir le faire, en se proposant de diminuer de moitié leurs arsenaux stratégiques. Il faut souhaiter que le mouvement amorcé puisse s'affermir et s'étendre à tous les pays, en prenant rapidement en compte les menaces que font encore peser les déséquilibres tactiques, conventionnels et autres.

c) Les discussions qui se déroulent au sein de la Conférence du désarmement au sujet de l'élimination des armes chimiques ont enregistré un progrès certain, dont on ne saurait assez souhaiter qu'il aboutisse à une nouvelle Convention internationale. S'il est un domaine où un accord multilatéral s'impose, c'est bien dans celui de ce type d'arme indigne de l'humanité. Le fait que cette arme ait pu être à nouveau utilisée récemment, montre l'urgence de recherches plus poussées pour mieux préciser les méthodes de contrôle international qui garantiront non

seulement que l'arme chimique ne sera plus produite, mais aussi que les stocks existants soient détruits. Il est important que tous les États sans exception adhèrent loyalement à une telle Convention. Pour tous, le renoncement à l'arme chimique, comme d'ailleurs à l'arme bactériologique et à toute arme de destruction de masse, est d'abord une question de morale.

d) Je ne puis passer ici sous silence la menace que constitue le commerce des armes, dont les conséquences néfastes se font sentir dans les guerres qui se prolongent entre pays en développement. Si le droit est impuissant à défendre les pays faibles, il revient à la société internationale à la Charte de votre Organisation, pour que soient prises des mesures appropriées, aptes à prévenir des agressions potentielles.

5. Tout effort international de désarmement doit puiser son efficacité dans les principes fondamentaux de la vie en commun pacifique. C'est ainsi que, saluant avec satisfaction, le 1er janvier 1985, la reprise, par les deux grandes puissances, des négociations en vue du désarmement, je suggérerais de donner corps à une "nouvelle philosophie des relations internationales", qui orienterait l'action dans une double direction:

- la première est une invitation aux États à remettre en cause leurs égoïsmes nationaux et leurs idéologies expansionnistes, qui les poussent à s'autoaffirmer dans la négation de la différence et la peur des autres;

- la seconde est la prise en charge solidaire des conditions profondes de la paix que sont le respect des droits de l'homme et le développement.

La réduction et l'élimination des armes ne sont, en effet, que l'aboutissement visible d'un autre processus de désarmement plus profond, celui des esprits et des cœurs, selon l'expression déjà employée par mes prédécesseurs.

Plus personne ne doute, par ailleurs, que le désarmement doit s'accompagner d'une intensification de l'effort de développement. La Conférence internationale qui s'est déroulée en 1987 au siège de votre Organisation sur le thème de la relation entre le désarmement et le développement, a eu pour résultat de constater, entre autre, que le désarmement effectif peut créer un climat nouveau favorable aux transferts de ressources et de technologies vers les pays en développement. Transférer des capitaux et des connaissances qui créent des emplois et améliorent les conditions d'existence des hommes, contribue plus efficacement à la sécurité que vendre des armes.

Le désarmement pour le développement est une question de choix éthique et de volonté politique concertée. Je souhaite vivement que la communauté internationale fasse ce choix, car le désarmement pour le développement, entraînant la réduction des disparités entre le Nord et le Sud, atténuerait du même coup l'une des causes du déséquilibre mondial les plus lourdes de

menaces pour la paix.

6. La cause de la paix requiert donc aujourd'hui en priorité, non pas un supplément de savoir stratégique ou technologique, mais un supplément de conscience et de force morales. Les plus hautes traditions religieuses et philosophiques auxquelles se réfèrent les peuples que vous représentez, contiennent assez de ressources spirituelles pour donner impulsion et courage à tous ceux qui ne se lassent pas de construire et de reconstruire la vie en commun pacifique entre les Nations. La "nouvelle philosophie des relations internationales", à laquelle j'ai fait allusion, n'est pas synonyme d'utopie, mais s'inspire du réalisme suprême de la solidarité et de l'espérance.

Que Dieu bénisse vos travaux pour assurer au monde la paix!

Du Vatican, le 31 mai 1988.

IOANNES PAULUS PP. II

**Insegnamenti di Giovanni Paolo II, vol. XI, 2 p. 1690-1695.*

L'Osservatore Romano 3-4.6.1988 p.7.

L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n. 24 pp. 1, 3.

La Documentation Catholique n.1965 p.658-659.

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana